

Objet : Opposition contre l'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière de roche massive à Plaisance.

A l'attention du commissaire enquêteur,

Nous habitons Plaisance depuis le 20 août 2021. Lorsque nous avons acheté notre propriété l'été dernier, nous avons spécifiquement demandé au propriétaire et à son fils ainsi qu'au mandataire immobilier (qui s'est fié aux informations données par la mairie) et au notaire d'Issigeac Maître Lomprez si il y avait un éventuel projet de réouverture de la carrière de roche de Plaisance. Personne n'était au courant d'un tel projet envisagé. Tous nous ont dit que les extractions de la carrière étaient terminées et que cette dernière restait seulement ouverte pour finir de vendre leur stock.

Nous avons donc été très désagréablement surpris lorsque nous avons appris que la direction de la carrière avait préalablement acheté 2,5 hectares le long de la carrière déjà existante. Cet achat a dû se faire il y a des années de manière à accomplir toutes les étapes nécessaires en vue de la prolongation et du développement de leur société.

Seuls 3 à 5 employés travaillent sur ce site depuis plus de 25 ans, cela ne peut être une raison suffisante et valable pour autoriser le renouvellement de permis dans le futur. Bien que la carrière a obtenu une telle autorisation il y a 25 ans, cela ne signifie pas pour autant que cette décision prise était une mauvaise décision à l'époque. Cependant les temps ont changé et évoluent encore, la carrière n'apporte rien à la commune.

Nous sommes donc fermement opposés à cette autorisation susvisée.

Veuillez agréer nos respectueuses salutations.

Guus et Janet Limonard

734, route d'Eymet
Les Fontenelles de Mandacou
24560 Plaisance
T: 056 53 63 14 81

Vu et annexé
le commissaire enquêteur
Jean Luc GUILLAUMEAU